

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

COMMUNE DE LA BERNERIE-EN-RETZ (44760)

CONSEIL MUNICIPAL N° 8 du JEUDI 16 DECEMBRE 2021

COMPTE-RENDU

Nombre de conseillers :

- En exercice	:	23
- Présents	:	18
- Absents	:	2
- Représentés	:	3
- Votants	:	21

Le conseil municipal s'est réuni le seize décembre 2021, à 19h00, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques PRIEUR, Maire de la Bernerie-en-Retz.

**Etaient présents :**

Jacques PRIEUR, Laurence BRETON, Alain GUILLON, Eloïse BOUTIN, Dominique DUPAU, Sylvie IMBERT, Jean-Yves LAIGLE, Catherine LEROY, Gilles LAURENT, Marie-Françoise DION, Isabelle MONNIER, Pascale BARDOU, Mylène FAJFER, Muriel SALEMBIER, Reynald EPIE, Patricia CARRARA, Roland BATAILLE, Arnaud BECHENNEC.

**Etaient représentés :**

Alexandre LITAUD donne pouvoir à Muriel SALEMBIER, Claude TILLY donne pouvoir à Laurence BRETON, Julie PIERRE donne pouvoir à Pascale BARDOU.

**Etaient absents :** Eric SCHMITLIN, Antoine CHIFFOLEAU.

**Secrétaire de séance (article L2121-15 du CGCT) :** Pascale BARDOU est nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le procès-verbal du dernier conseil municipal réuni le 19 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

**COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS DONNÉES AU MAIRE (article L 2122-22 CGCT)**

De fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;  
De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**AFFAIRES FINANCIERES**

**1/ DECISION MODIFICATIVE N°5**

Le conseil municipal, par 21 voix pour :

- **APPROUVE** la décision modificative n°5.

**2/ PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 – OUVERTURE DE CREDITS 2022**

Le conseil municipal, par 21 voix pour :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits inscrits, et ce, avant le vote du budget primitif 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**3/ CONSTITUTION D'UNE PROVISION SEMI-BUDGETAIRE POUR DEPRECIATION DES CREANCES DOUTEUSES**

Le conseil municipal, par 21 voix pour :

- **APPROUVE** la constitution pour 2021 d'une provision pour risques et charges relative à la dépréciation des actifs circulants à hauteur de 5 753,79€,
- **PRECISE** que la prévision est inscrite au budget principal – chapitre 68 – article 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants »,

- **VALIDE** l'application du régime semi-budgétaire de droit commun pour cette provision,
- **DECIDE** de réviser annuellement son montant au vu de l'état des restes à recouvrer de plus de 2 ans, en appliquant le taux de 15%,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes mesures pour l'application de la présente délibération.

#### 4/ MISE EN PLACE DU REFERENTIEL M 57 DETAILLE

Le conseil municipal, par 21 voix pour :

- **AUTORISE** la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 détaillée.

#### 5/ FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX 2022

Le conseil municipal, par 20 voix pour (retrait de madame Eloïse BOUTIN, intéressée) :

- **APPROUVE** la grille des tarifs communaux applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

#### 6/ VALIDATION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal, par 17 voix pour (retrait de Pascale BARDOU, Patricia CARRARA, Marie-Françoise DION) et 1 abstention :

- **VOTE** le montant attribué à chaque association selon le tableau ci-dessous :

ADAPEI	150,00 €
Biblioclub	1 200,00 €
Bernerie Olympique Club Association (BOCA)	11 000,00 €
Club Gymnique Bernerien (CGB)	1 500,00 €
Communs de La Rogère	200,00 €
Compagnie théâtre « Les Retz Acteurs »	1 000,00 €
Association des donneurs de sang de Pornic	150,00 €
Ecole de Musique et Danse	14 000,00 €
FNACA	50,00 €
Hockey subaquatique	1 000,00 €
La Roue Tourne en Retz	250,00 €
Multi Mouv'	700,00 €
Société des Régates Berneriennes (SRB)	12 000,00 €
Tradifolie	200,00 €
UNC	350,00 €
VIVANCE ET DANSE	150,00 €
Subventions imprévues (compétitions, associations nouvelles, ...)	4 850,00 €
Aide à la comptabilité des associations	1 000,00 €
<b>S/T</b>	<b>49 750,00 €</b>
Projets culturels à l'école	5 200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>54 950,00 €</b>

#### 7/ DEMANDE DE REMBOURSEMENT AU CCAS

Le conseil municipal, par 21 voix pour :

- **SOLLICITE**, auprès du CCAS, le versement de la somme de 44 454,50€ correspondant au montant, au prorata temporis, des salaires des agents en charge de son fonctionnement.

#### 8/ MARCHÉ POUR L'AMÉNAGEMENT DE 2 CARREFOURS SUR LES RD n°97 & 13 – LOT 1 – VOIRIE ET RESEAUX DIVERS – EXONERATION DES PENALITES DE RETARD

Le conseil municipal, par 21 voix pour :

- **EXONERE** l'entreprise BREHARD TP de la totalité des pénalités de retard relatives au marché ayant trait à l'aménagement de deux carrefours sur les RD n°97 & 13,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes mesures pour l'exécution de la présente délibération.

**AFFAIRES SCOLAIRES**

#### 9/ CONVENTION DE REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU RESEAU D'AIDES SPECIALISEES AUX ELEVES EN DIFFICULTE (RASED)

Le conseil municipal, par 21 voix pour :

- **APPROUVE** la convention de répartition intercommunale des charges de fonctionnement du réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés,
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer cette convention et tout document.

#### 10/ CONVENTION D'ADHESION À UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MISE EN PLACE D'UN ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DE TRAVAIL DANS LES ÉCOLES DE L'ACADÉMIE DE NANTES - ENT 1ER DEGRÉ E-PRIMO

Le conseil municipal, par 21 voix pour :

- **DÉCIDE** d'adhérer au groupement de commande lancé pour la mise en place d'un « environnement numérique de travail dans les écoles de l'académie de Nantes, ENT 1er degré e-primo »,
- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commande,
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer cette convention et tout document en application de la présente délibération.

#### 11/ PARTICIPATION 2022 AUX FOURNITURES SCOLAIRES

Le conseil municipal, par 21 voix pour :

- **VALIDE** le montant des participations scolaires proposées pour l'année 2022 :
  - o Fournitures scolaires et matériel pédagogique : 57,50€ par élève
  - o Livres de fin d'année scolaire : 7,75€ par élève

RESSOURCES HUMAINES

#### 12/ FORFAIT MOBILITES DURABLES

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 5 novembre 2021,

Le conseil municipal, par 21 voix pour :

- **INSTAURE**, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 le forfait mobilités durables au bénéfice des agents publics dès lors qu'ils certifient sur l'honneur réaliser leurs trajets domicile-travail avec leur vélo personnel ou en covoiturage pendant un minimum de 100 jours par an, modulé selon la quotité de temps de travail et de la durée de présence dans l'année au titre de laquelle le forfait est versé,
- **S'ENGAGE** à inscrire au budget primitif 2022 les crédits correspondants.

URBANISME – BÂTIMENTS

#### 13/ AUTORISATION DE SIGNATURE DU BAIL A REHABILITATION

Le conseil municipal, par 21 voix pour :

- **DÉCIDE** de conclure un contrat de bail à réhabilitation d'une durée de 15 ans avec la société SOLIHA BLI Pays de la Loire, dont le siège est à Angers, 312 avenue René Gasnier, sur la parcelle cadastrée section AK n°38 situé 58 rue des courettes,
- **AUTORISE** le maire, ou son représentant à signer le contrat de bail à réhabilitation qui sera passé en la forme authentique, aux frais du preneur qui s'y engage expressément, en l'étude de Me BAGET, notaire à Nantes.

#### 14/ LANCEMENT DE LA CONSULTATION D'AMENAGEURS – OPERATION D'HABITAT DE L'AVENUE JEANNE D'ARC

Le conseil municipal, par 21 voix pour :

- **CONFIRME** la volonté communale de faire réaliser l'opération d'habitat de la rue Jeanne d'Arc sous le mode de la concession d'aménagement.

- **AUTORISE** en conséquence le Maire à lancer la procédure de mise en concurrence en vue de désigner un aménageur-concessionnaire pour la réalisation de l'opération d'habitat de la rue Jeanne d'Arc,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à mettre en œuvre toutes formalités et à signer toutes pièces nécessaires à l'organisation de cette mise en concurrence ainsi qu'à la bonne exécution de la présente délibération.

**15/ DESIGNATION DE LA COMMISSION AD HOC DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE DE DESIGNATION D'UN CONCESSIONNAIRE POUR LA REALISATION DE L'OPERATION D'HABITAT DE L'AVENUE JEANNE D'ARC**

Le conseil municipal, par 21 voix pour :

- **VALIDE** la création de la Commission ad hoc chargée d'émettre un avis sur les propositions reçues dans le cadre de la procédure de consultation visant à désigner un aménageur-concessionnaire pour l'opération d'habitat de la Rue Jeanne d'Arc,
- **VALIDE** les règles de fonctionnement de la Commission ad hoc telles qu'exposées précédemment,
- **PROCEDE** au vote nécessaire à la désignation des membres titulaires et suppléants de ladite Commission ad hoc de cette mise en concurrence, ainsi qu'à la bonne exécution de la présente délibération,
- **DÉSIGNE** le Maire en tant qu'autorité habilitée à engager les négociations avec les candidats et à signer le futur traité de concession relatif à l'opération d'habitat de la Rue Jeanne d'Arc,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à mettre en œuvre toutes formalités et à signer toutes pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**VOTE A MAINS LEVEES POUR LA DESIGNATION DES MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS DE LA COMMISSION AD HOC :**

MEMBRES TITULAIRES		SUPPLEANTS	
CANDIDATURES	NOMBRE DE VOIX	CANDIDATURES	NOMBRE DE VOIX
ALAIN GUILLON	21	ROLAND BATAILLE	21
LAURENCE BRETON	21	ELOISE BOUTIN	21
MURIEL SALEMBIER	21	PASCALE BARDOU	21
REYNALD EPIE	21	ARNAUD BECHENNEC	21

**16/ CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT A LA MAITRISE D'OUVRAGE PUBLIQUE – CAUE 44**

Le conseil municipal, par 21 voix pour :

- **APPROUVE** la mission d'accompagnement du CAUE, à hauteur d'une participation financière forfaitaire s'élevant à 1 800 €,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage publique avec le CAUE 44 et toutes pièces afférentes au présent dossier.

**17/CESSION DE LA PARCELLE AO n°177, RUE DES GRANDS PRES**

Le conseil municipal, par 21 voix pour :

- **DECIDE** de procéder à la cession de la parcelle cadastrée section AO n°177, d'une contenance d'environ 208m<sup>2</sup> et appartenant au domaine privé communal, pour un montant de 31 200 € au profit de M. et Mme MISER ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de cession du terrain ainsi que tous documents relatifs à ce dossier, selon les conditions indiquées précédemment ;

PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ

**18/ ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVES 2021**

Le conseil municipal, par 21 voix pour :

- **VALIDE** le rapport 2021 de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la communauté d'agglomération « Pornic agglo Pays de Retz »
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision à l'EPCI et aux services préfectoraux.

**20/ CONVENTION EAUX PLUVIALES – RUES ARMOR, LUCAS et LOISIRS**

Le conseil municipal, par 21 voix pour :

- **ANNULE** la délibération du conseil municipal réunie en séance publique le 17 septembre 2021,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat technique et financier avec Pornic Agglo Pays de Retz pour les rues Armor, Lucas et Loisirs sollicitant le remboursement des frais relatifs aux travaux d'eaux pluviales et usées à hauteur de 191 159,90 €.

**21/ CONVENTION DE GROUPEMENT POUR LA PARTICIPATION À L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT CITEO POUR LE RECYCLAGE DES EMBALLAGES MÉNAGERS HORS FOYER ENTRE PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ ET LA COMMUNE**

Le conseil municipal, par 21 voix pour :

- **APPROUVE** les dispositions de la convention de groupement pour la participation à l'appel à manifestation d'intérêt CITEO pour recyclage des emballages ménagers hors foyer entre Pornic agglo Pays de Retz et la commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que tout document afférent à ce dossier.

**AFFAIRES DIVERSES**

**22/ CONVENTION AVEC LES RESTAURANTS DU CŒUR – LES RELAIS DU COEUR DE LOIRE-ATLANTIQUE**

Le conseil municipal, par 21 voix pour :

- **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition gratuite des locaux sis place de l'Eglise.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec le centre communal des « RESTAURANTS DU CŒUR – LES RELAIS DU CŒUR. »

**23/ LUTTE COLLECTIVE CONTRE LES CORVIDES**

Le conseil municipal, par 9 voix pour, 6 abstentions, 6 voix contre :

- **ADHERE** à la campagne de lutte contre les corvidés organisée en 2022,
- **ACCORDE** une participation de 110,00€ à POLLENIZ pour cette lutte,
- **DESIGNE** madame Patricia CARRARA comme référent communal,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à ladite participation.

L'ordre du jour s'est levé à 20h50,

Dressé à la Bernerie-en-Retz, le 20 décembre 2021,  
Le Maire,

Jacques PRIEUR



Affiché sur le tableau extérieur prévu à cet effet, le 20 décembre 2021,

Le Maire,

Jacques PRIEUR



